Ecrit par Echo du Mardi le 8 juillet 2024

MOCA OPTIQUE/BD OPTIQUE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 8 juillet 2024 sous réserves d'incidents

Jean-Victor MONTAGARDet Martial RAMOGNINO
300 Avenue Saint Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Carima ABROUK-MONTAGARD, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Jean-Victor MONTAGARD et Martial RAMOGNINO,Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VAISON-LA-ROMAINE (Vaucluse),300, Avenue Saint Quenin, le 20 juin 2024, enregistré au SPFE d'AVIGNON 1, le 01/07/2024 Dossier 2024 00031628 Ref 8404P01 2024 N 0197.
La Société dénommée **MOCA OPTIQUE**, SARL au capital de 20000 €, dont le siège est à MONTEUX (84170) 9 rue Camille Mouillade Place de la Glacière, identifiée au SIREN sous le numéro 810 210 021 et immatriculée au RCS d'AVIGNON.
A cédé à :
La Société dénommée **BD OPTIQUE**, SARL au capital de 10000 €, dont le siège est à MONTEUX (84170) 9 rue Camille Mouillade place de la Glacière, identifiée au SIREN sous le numéro 929 292 829 et immatriculée au RCS d'AVIGNON.
Son fonds de commerce de détail d'optique sis à MONTEUX (84170) 9 rue Camille Mouillade, connu sous le nom commercial LA MAISON OPTIQUE, pour lequel elle est immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 810 210 021.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 8 juillet 2024

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 97 680,00 euros, s'appliquant :
aux éléments incorporels pour 85 480,00 euros,
au matériel pour 12 000,00 euros.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial de Maître Jean-Victor MONTAGARD, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !